

7 gaz à effet de serre (GES) sont ciblés par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), les hydrofluorocarbures (HFC), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et depuis 2013, le trifluorure d'azote (NF₃).

OCTOBRE 2023

NEWSLETTER

Il est maintenant avéré que le changement climatique a une influence sur la qualité du cadre de vie.

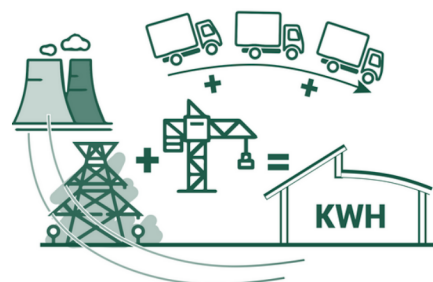
Les collectivités se doivent d'appréhender au mieux l'évolution des aléas climatiques et les solutions d'adaptation dans la gestion de leurs patrimoines bâtis (constructions neuves ou rénovations).



III Energie grise des matériaux

Elle représente l'ensemble de la consommation énergétique nécessaire au cycle de vie d'un matériau : a production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage ou l'élimination.

Son calcul se fait lors de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) ou lors de l'analyse de la qualité environnementale des matériaux. L'énergie grise d'un bâtiment est loin d'être négligeable, et plus particulièrement dans un milieu insulaire comme l'archipel Guadeloupe. En effet, elle représente un impact carbone équivalent à plusieurs années de consommation d'énergie d'un bâtiment en exploitation.



III Approche en coût global

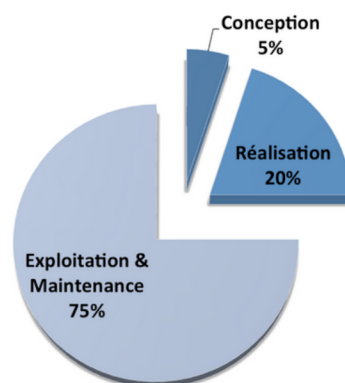
La conception et la réalisation d'un bâtiment performant ne peuvent se faire que s'ils parviennent à répondre aux besoins sans cesse plus complexes des maîtres d'ouvrages. Il s'agit de faire face à des exigences comme le parasismique, l'accessibilité, le confort thermique, le respect de l'environnement ou encore les réglementations diverses. Par ailleurs, pour une telle opération, le budget peut varier suivant plusieurs critères (taille, implantation, fonctionnalités, etc.). Cependant, lors de sa définition, il serait intéressant de raisonner en coût global et non en coût d'investissement.

En effet, l'approche en coût global permet de prendre en compte les coûts d'un projet de construction au-delà du simple investissement, en s'intéressant à son exploitation (charges liées aux consommations énergétiques, à la consommation d'eau, etc.), à la maintenance, au remplacement des équipements ou des matériaux mais également les coûts éventuels de déconstruction et de remise en état du foncier.

C'est une méthode de gestion prévisionnelle des coûts et non une méthode de réduction des coûts. Cette vision est d'autant plus importante que l'on estime que, pour certains bâtiments, le coût d'investissement (conception et réalisation) d'une opération ne représente que 25% du coût total, la différence (75%) survenant au cours de la vie du bâtiment.

L'importance des choix réalisés au moment de la programmation par l'équipe du maître d'ouvrage s'avère donc primordiale car ils déterminent les options architecturales et techniques qui seront adoptées.

Répartition moyenne des types de coûts sur le cycle de vie d'un bâtiment tertiaire - (hors foncier et frais financiers)



Source : « Ouvrages publics et Coût global » - MIQCP

III Adaptation des bâtiments au changement climatique

Pour améliorer les bâtiments ultramarins face au changement climatique, il est nécessaire de développer des solutions constructives adaptées aux spécificités locales. En voici quelques exemples via des projets lauréats d'un appel à projets du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (Pacte).



III Gepeto : rechercher des procédés d'enveloppe performants

Ce projet vise à soutenir le développement local de solutions techniques d'enveloppe du bâtiment, performantes énergétiquement et adaptées aux climats tropicaux. Deux guides ont été élaborés. Un guide aide à la décision pour les prescripteurs des procédés d'enveloppe et un document méthodologique pour les industriels, support au développement de produits innovants adaptés au climat ultra-marins.

III Bois Durahmen : faciliter l'usage du bois aux Antilles

La définition des classes de service des bois de construction se base sur le taux d'humidité du bois en œuvre. Aux Antilles, le bois est considéré par défaut en classe 3, la plus contraignante. En s'appuyant notamment sur une campagne de mesures d'humidité sur plusieurs sites des Antilles, le projet détermine les zones où l'on peut définir des zones en classe 2.

III BEPOSDOM : Plateforme R&D vers les bâtiments à énergie positive

Le projet consiste à créer en Guadeloupe une plateforme expérimentale pour réaliser des mesures, essais et expérimentations afin de contribuer à la définition d'un modèle de bâtiment à énergie positive ultramarin. Cette plateforme expérimentale permettra de mesurer les performances de différents matériaux et procédés utilisés ou envisagés pour la construction avec un objectif d'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations sur ces projets : <https://www.programmepacte.fr/projets-soutenus>

Source : Agence Qualité Construction

971
Guadeloupe
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CEP
Conseil en Énergie Partagée

III Contact et information

Directeur de la publication : Hubert ANNEROSE - Directeur
Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Énergie Partagée (CEP)
Publication : CAUE de la Guadeloupe
Conception et réalisation : Digitallis
Impression : Grand Large
Dépôt légal : Janvier 2012
Numéro ISSN : 2276-1810
Date de parution : Octobre 2023

c|a.u.e
Fédération nationale

Le CAUE est membre
de la FNCAUE
www.fncaue.fr

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n° 46
Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex
Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77
Mail : paul.j@caue971.org - Secrétariat : contact@caue971.org
Web : www.caue971.org

Nos
Partenaires

